

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le seize mars deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, Maire.

Etaient présents : Fan LAVOISÉ, Ronan LE GALL DU TERTRE, Corinne COURCIER, Fabien DAVID, Charlène BOUGLÉ, Colette CHEREAU, Gilles LAMARQUE, Stéphane BRÛLARD, Christine BONNET, Carole MACHARES, Christophe REFFIENNA, Stéphanie PIÉDALLU, Nora DURAND, Yann LAIGNEAU

Absents excusés : José PEREIRA pouvoir à Madame Fan LAVOISÉ

Absents non excusés :

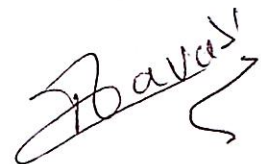
Secrétaire de séance : Madame Charlène BOUGLÉ

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.
Madame Charlène BOUGLÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal

Objet : Désignation d'un représentant au comité de suivi urbanisme et planification territoriale

- L'article 8 de la convention de fonctionnement du service commun « instruction des autorisations d'urbanisme » et « planification territoriale » de l'Agglomération du Pays de Dreux prévoit la réunion d'un comité de suivi pour faire le point sur le fonctionnement de ce service chaque année.
- Madame Fan LAVOISÉ, souhaite se proposer pour représenter la commune à ce comité.
- Le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de Madame Fan LAVOISÉ aux comités annuels de suivi des conventions des services communs « instruction des autorisations d'urbanisme » et « planification territoriale ».

Pour extrait certifié conforme,
Madame Le Maire.



LAVOISÉ Fan

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-préfecture le 23/03/2026

Et affichage le 23/03/2026

AUNAY SOUS CRECY, 23/03/2026

